


Méfiez-vous de l'utilisation de faux-papiers et de prête-noms

La FEB a été informée d'un nouveau type de fraude organisée qui prendrait de l'ampleur et concerne l'utilisation de fausses identités par des travailleurs illégaux. Il s'agit de personnes de nationalité belge – autorisées à travailler légalement en Belgique – qui 'vendent' leur identité à des personnes en situation illégale afin qu'elles puissent travailler en endossant leur identité. Le prête-nom est rémunéré en prélevant une commission sur le salaire versé par l'employeur sur son compte ; il reverse ensuite le solde au travailleur illégal. Les employeurs sont, dans la pratique, très désarmés quant au contrôle de faux-papiers. Aujourd'hui, cette difficulté est accentuée par l'utilisation de papiers d'identité de pays européens qui, à l'exception de ceux des nouveaux Etats membres, donnent l'accès au marché du travail.

 **La FEB souhaite sensibiliser les entreprises à ce nouveau type de fraude. Si certains secteurs y sont particulièrement vulnérables, tout employeur est susceptible d'en être victime. Dans le climat actuel de lutte contre la fraude sociale et d'inflation de la responsabilité des sociétés et de leurs dirigeants, ce type de fraude pourrait être très dommageable pour le monde des entreprises.**

Charles Gheur
Conseiller adjoint

Date 3 juillet 2007

Sujet **Fraude organisée : utilisation de faux-papiers et de prête-noms**

MEMO

La FEB a été informée d'un nouveau type de fraude organisée qui prendrait de l'ampleur et concerne l'utilisation de fausses identités par des travailleurs illégaux.

Il s'agit de personnes de nationalité belge – autorisées à travailler légalement en Belgique – qui « vendent » leur identité à des personnes en situation illégale afin qu'elles puissent travailler en endossant leur identité. Le prête-nom est rémunéré en prélevant une commission sur le salaire versé par l'employeur sur son compte et dont il reverse ensuite le solde au travailleur illégal.

Les employeurs sont, dans la pratique, très désarmés quant au contrôle de faux-papiers. Aujourd'hui, cette difficulté est accentuée par l'utilisation de papiers d'identité de pays européens qui, à l'exception de ceux des nouveaux états membres, donnent l'accès au marché du travail.

Si certains secteurs y sont particulièrement vulnérables, tout employeur est susceptible d'être victime de ce nouveau type de fraude. Dans le climat actuel de lutte contre la fraude sociale et d'inflation de la responsabilité des sociétés et de leurs dirigeants, ce type de fraude pourrait être très dommageable pour le monde des entreprises.

Les départements
juridique et fiscal
T + 32 2 515 08 38
F + 32 2 515 09 85
cg@vbo-feb.be

Par conséquent, la FEB souhaite sensibiliser les entreprises à ce problème et invite ses membres à lui faire part éventuellement de fraudes de ce type dont ils auraient connaissance (info@vbo-feb.be).